

PROCÈS-VERBAL

Des signes caractéristiques des faux assignats débarqués à Quiberon par les Anglais et les Émigrés.

EXTRAIT DES MINUTES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE INFÉRIEURE.

L'AN troisième de la République Française, une et indivisible, le vingt-cinq Thermidor, dix heures du matin, nous, Administrateurs, Procureur-Général-Syndic, et Secrétaire-général du Département de la Loire inférieure, étant réunis dans la grande salle des séances de l'Administration, pour y procéder à la vérification des signes caractéristiques des faux assignats débarqués par les Anglais et les Émigrés à Quiberon, et mis en circulation dans la commune de Nantes, par les troupes de la République qui sont arrivées le vingt-trois de ce mois :

Sont entrés les citoyens Peccot, Administrateur du District de Nantes, Boistard, Officier municipal, Lecadre, Membre du comité de surveillance ; et Mulonnière, Juge-de-paix, et l'un des Officiers de police de sûreté de Nantes, qui ont dit avoir été députés par leurs Corps respectifs, pour assister à l'opération ordonnée par le Département, d'après la lettre d'invitation du Procureur-Général-Syndic, du jour d'hier.

Se sont aussi présentés les citoyens Lefort, commis-vérificateur des assignats, à la caisse du citoyen Vallin, Receveur du District de Nantes ; Mallassis, Imprimeur ; Goulet, Graveur en taille-douce ; Godart, Graveur en bois ; et Blanchard, aîné, fabricant et marchand de papier, nommés par notre Arrêté d'hier, pour désigner et faire connaître les signes auxquels l'on peut reconaître lesfaux assignats, lesquels ont déclaré se rendre au vœu de l'Administration, à eux exprimé par la lettre que leur a écrite le Prócureur-Général-Syndic, hier, et être prêts de donner les renseignemens, et indiquer les signes de fausseté qu'ils apperceveront dans les assignats qui leur seront repréfentés.

Le Procureur-Général-Syndic a dit qu'il avait aussi écrit hier au citoyen Lagrave, Commissaire-général de l'armée de l'Ouest,



pour l'inviter à se rendre auprès de l'Administration, qu'il vient d'être instruit qu'il ne pourra s'y trouver, étant parti hier pour aller visiter la fonderie d'Indret ; il a requis qu'il fût néanmoins vaqué à l'opération sans délai.

Nous avons en conséquence ordonné aux citoyens artistes, d'examiner les divers assignats suspects d'être faux, en prenant pour pièces de comparaison les assignats vérificateurs envoyés par la trésorerie nationale au Receveur du district de Nantes, et représentés par le citoyen Lefort. La vérification s'est faite publiquement sur chaque espèce d'assignat, comme suit :

Assignat de 400 livres.

Les citoyens sus-nommés nous ont fait voir et remarquer que le papier de cet assignat est blanc, mou et non collé dans le faux, et que dans le vrai, il est légèrement azuré : que le filigrane manque du côté droit dans le faux.

Les rayons de la gravure en taille-douce, ne sont point ou presque point ponctués dans le faux : ils le sont beaucoup dans le vrai ; ces rayons entrent plus dans le cercle formé par le serpent dans le vrai ; ceux dirigés en bas dépassent de beaucoup les traits du foudre, et dans le faux les rayons en-

trent moins dans le cercle et ne vont pas jusqu'aux traits du foudre : le cercle du serpent est moins ouvert en hauteur dans le faux. La lettre initiale *A* qui précède le mot *Tardieu*, est omise dans le faux.

Le gland qui tombe de la branche de chêne est plus grand et plus gros dans le faux.

Le point et la virgule qui terminent la ligne italique, *l'an premier de la République* sont éloignés de la lettre *e* dans le bon, et sont au contraire très-près de cette lettre, et la touchent presque dans le faux.

L'impression de cet assignat est matte et pâle, les caractères en sont plus grossiers, le timbre sec est moins marqué dans le faux que dans le vrai.

Assignat de 250 livres.

Le filigrane du papier de cet assignat est plus mal fait et moins marqué dans le faux que dans le vrai.

Les accens aigus des *é* des mots *République* et *numéro*, sont moins espacés dans le faux que dans le vrai : dans le faux le point de l'*i* du mot *assignat* est rond et l'*o* du mot *numéro*, est fermé, et dans le vrai le point de l'*i* est quarré, et l'*o* ouvert.

Le mot *indivisibilité* qui se trouve dans la bordure, est moins gros dans le faux que dans le vrai : avant les mots *la loi punit*, qui se trouvent dans la même bordure, la petite ligne en hauteur, est plus éloignée de la bande noire, dans le faux que dans le vrai.

Assignat de 125 livres.

Le papier de cet Assignat est de couleur gris sale, et plus mince dans le faux que dans le vrai ; le faisceau d'armes en filigrane, n'est pas attaché par le milieu dans le faux ; le grillage est plus large et les ombres qui marquent les lignes d'impression, sont plus étroites et presqu'imperceptibles.

Dans le cadre ou bordure de haut, dans le vrai, les mots, *la loi punit de mort le contrefacteur*, sont peu alignés, et peu soignés sans doute pour être reconnus plus facilement ; dans le faux, les caractères sont supérieurement lignés et bien soignés dans le dedans du cadre.

Dans le faux, la première ligne du niveau en haut est entière, et dans le vrai elle n'est qu'à moitié.

Au premier mot RÉPUBLIQUE l'R est plus maigre dans le faux, l'empattement est quarré, l'accent de l'É qui suit est

plus soigné et n'approche pas de l'E ; la cédille du Ç du mot FRANÇAISE est plus longue et tombe plus perpendiculairement dans le vrai que dans le faux ; il y a plus d'espace entre le mot *créé le*, et le 7 dans le vrai que dans le faux ; le *d*, du mot vendémiaire, et le *b* du mot république, n'ont point d'empattement en haut et en bas dans le vrai, et dans le faux ils en ont.

Assignats de 50 livres.

Ces Assignas sont de deux espèces et de deux fabrications différentes : le papier du faux assignat de la première espèce, est à-peu-près semblable à celui du vrai et sans une différence bien sensible.

Le misme de la figure de la Liberté, est en général moins correct ; le pied d'estal de la statue et sa base, sont plus étroits d'environ une ligne dans le faux que dans le vrai ; les E des mots RÉCOMPENSE, DÉNONCIATEUR qui se trouvent dans la bordure, sont sans accens aigus, dans le faux.

Le caractère est très-mal imité ; les liaisons sont bien plus grosses et moins arrondies, et la ligne *de la création du 14 décembre 1792*, est plus serrée dans le faux.

Le papier du faux assignat de la seconde espèce, est plus doux et plus gris que celui du vrai : cet assignat est plus étroit que le vrai d'environ une ligne : les tailles qui forment la grecque de la bordure sont plus ouvertes, un peu plus courtes et ne sont pas coupées aussi nettement que dans le vrai.

Les jambages de l'*N* du mot N°. sont plus serrées. La queue de l'*y* du mot *hypothèque* est plus courte et plus grosse dans les faux.

La liaison entre les lettres *L* et *I* du mot livres est terminée par une espèce de point dans les faux, ce qui ne se rencontre pas dans le vrai. Le point qui se trouve à la fin du mot *livres*, est beaucoup plus rapproché de l'*s* dans le faux. Dans la bordure, les lettres des mots *la loi* sont plus petites et plus mal allignées dans le faux, dont l'encre de l'impression est plus pâle que celle du vrai.

Le pied d'estal et sa base sont également plus étroits que dans le vrai.

Les mots *récompense*, *dénonciateur* qui sont sans *é* aigus dans la première espèce de faux, sont avec des accens dans cette seconde espèce.

Assignat de 25 livres.

Le papier de ce faux assignat est plus gris que celui du vrai. Dans cet Assignat, comme dans tous les autres, on ne remarque pas la même netteté dans la gravure et dans l'impression.

Le point après les mots, *domaines nationaux*, est plus gros, et la virgule après ceux *vingt-cinq livres*, est plus longue et moins arrondie dans le faux.

L'*a* de la signature *Jame* est fermé dans le faux, et le point qui se trouve entre l'J et l'A du même nom *Jame*, ne se trouve pas dans le faux.

Dans la vignette, le griffon qui est à gauche, est coupé par le contour extérieur, d'un trait dans le faux, et dans le vrai la patte est lumineuse, et il n'y a qu'un trait en forme de 5.

Les mots *République*, dans la bordure du haut, et *récompense*, *dénonciateur* les *é* sont sans accens aigus dans le faux.

Dans le bas de la bordure, à gauche, les hâchures du quarré, en haut et en bas, sont de gauche à droite, et celles des côtés sont de droite à gauche dans le faux, ce qui est tout le contraire dans le vrai.

Assignat de 10 livres.

Le papier de ce faux assignat est à-peu-près le même que celui du vrai ; la seule différence qui s'y rencontre, est que les lettres *R*, *F*, ne sont pas jointes par le haut, comme dans le vrai.

Cet Assignat a plus d'une ligne de moins en hauteur que le vrai, il est également moins large.

Dans la bordure du haut, les mots *l'an*, et le chiffre 1.er ne sont pas séparés ensorte qu'on lit *l'ani*. L'*r* qui est après le chiffre romain *I* n'est pas aussi bien formée que dans le vrai.

Les lettres des mots *de dix livres* sont inégales, sur-tout les deux *e* qui sont plus petits, la virgule qui suit ces mots, est moins grande et moins descendante que dans le vrai.

La signature à la griffe, *Taisand*, au lieu d'être en montant comme dans le vrai, est en descendant dans le faux.

La figure de la vignette qui se trouve près les chiffres 10 à droite, a la tête de profil dans le faux, et de face dans le bon. Les mains des deux figures forment une masse blanche dans le faux, sans qu'on y distingue les doigts, au lieu que dans le bon, les doigts sont très-dis-

tincts : le mot *Gatteaux* est plus petit dans le faux que dans le vrai ; la vignette est plus étroite, et les ornemens en sont moins délicatement gravés ; l'impression n'est pas aussi noire que dans le vrai.

Assignat de 5 livres.

Le papier de ce faux Assignat, est moins ferme, et d'une teinte plus grise que dans le vrai.

Tous les mots écrits en blanc dans la bordure et dans les angles, sont à peine lisibles, les *é* n'ont point d'accens aigus.

Le chiffre 5 d'en haut, à droite, est plus couché dans le faux : celui en dessous, du même côté, n'a pas la queue si longue dans le faux ; les mots de la bordure, *créé le 10 brumaire, l'an 2me. de la République*, sont beaucoup plus gros dans le faux.

La ligne qui forme l'ovale de l'intérieur est moins déliée, sur-tout du côté gauche.

Assignat de 50 sols.

Le papier de ce faux assignat, n'est pas si ferme que celui du vrai :

Le premier apperçu de cet assignat,

en montre facilement la contrefaction ; les deux figures en sont très-mal faites ; celle de gauche tient d'une main le sceptre de la raison, surmonté d'un œil rayonnant, qui ne se remarque pas dans le faux : le coq qu'elle a à ses pieds est difforme, il y manque un œil, la crête en est plus écrasée.

L'autre figure a les mêmes défauts dans la gravure et dans la draperie, le faisceau est beaucoup plus large.

Le chiffre 5, est penché en sens contraire du vrai : il joint presque le zéro, tandis que dans le vrai il est espacé d'environ une demie ligne : le zéro est moins large et toutes les lettres sont plus hautes dans les faux.

La tige de la balance, qui se prolonge légèrement sous la traverse du fléau, est supprimée dans le faux.

Les mots *droits de l'homme*, ont les lettres plus petites et plus maigres dans le faux que dans le vrai.

Les mots, *loi du* 23 *mai* 1793, et, *l'an* 2me. *de la République*, sont plus gros que dans les vrai, nottamment le mot *république ;* cet assignat est plus étroit d'une ligne que le vrai.

Assignat de 25 sols.

Le papier de cet Assignat est plus fin,

plus mince et plus doux à la main que celui du vrai.

L'œil de la surveillance placé en tête de l'Assignat, n'est pas si ouvert, les traits qui le forment sont moins réguliers, et les rayons de la gloire qui l'entourent sont plus réguliers et plus égaux dans le faux que dans le vrai : le dessin du cadre est beaucoup plus maigre : le coq qui se trouve au bas est bien moins ombré : le bâton de la pique qu'il porte n'est composé que d'une ligne simple, et dans le vrai il est formé de deux lignes parallèles ; les mots *la liberté ou la mort*, sont plus maigres et bien moins gros dans le faux ; le bout du ruban où ces mots sont écrits est fermé dans le faux, et dans le vrai il est ouvert et terminé par deux bouts inégaux.

Au surplus l'impression de cet assignat, ainsi que celle des autres, référés ci-dessus est d'une encre très-blanche.

Ce sont les signes caractéristiques de la fausseté des assignats débarqués à Quiberon, que le citoyen Lefort, vérificateur, les artistes, les commissaires des autorités constituées, invités, et les citoyens présens nous ont fait remarquer, et déclaré avoir reconnus dans ces Assignats, dont nous avons rapporté le pré-

sent procès-verbal, qui sera imprimé et affiché par-tout où besoin sera.

Arrêté au lieu de nos séances, les jour et an que de l'autre part, sous les seings des citoyens *Malassis, Goulet, Godard, Blanchard, Lefort,* des commissaires des corps constitués, et les nôtres.

Signé à la minute, *Jacques le Cadre*, commissaire du comité de surveillance; *Lefort*, commis-vérificateur; *Vallin*, aîné, receveur du district et vérificateur provisoire des assignats; *Claude Blanchard, Godart,* jeune, graveur en bois; *Antoine Peccot,* administrateur du District; *Goulet, Nicolas, Mulonnière,* jeune, juge-de-paix; *A. J. Malassis, Joseph Brière*, président; *G. David, Haumont, Marcheze, N. Dupoirier, J.-A. Francheteau, J.-M. Dorvo,* administrateurs; *Grelier,* Procureur-général-Sindic, et *A. R. Yon*, Sécrétaire-général.

EXTRAIT

Des Registres des délibérations du Directoire du Département de la Marne.

Du 18 Fructidor, an 3.me de la République française une et indivisible.

VU la lettre adressée à l'Administration sous la date du 8 de ce mois par le

Directoire du Département de la Loire inférieure et le procès-verbal y joint des signes caractéristiques des faux assignats débarqués à Quiberon par les Anglais et les Emigrés.

Après avoir entendu le Procureur-général-Syndic,

Le Directoire arrête que ledit procès-verbal sera imprimé et envoyé aux Administrations de District et Municipalités du Département, ainsi qu'à tous les Receveurs de District et droits d'Enregistrement et Domaines nationaux.

Signé au registre, Fontaine, *président*; Callou, Carré, Mouton, Mennesson, Picot, Hachette, *administrateurs*; Debranges, *procureur-général-syndic*, et Petit, *secrétaire-général.*

Pour ampliation. Signé Fontaine, *président*, et Petit, *secrétaire-général.*

A Châlons, Chez Mercier, Imprimeur du Département, rue de Brebis.